

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 2 février 2026 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers, Daniel Campbell, Joannie Labrecque, Claude Benjamin, Mario Gagné et Nadège Katende, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M<sup>mes</sup> Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe. M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault est absente.

Le maire souligne les anniversaires de service de M<sup>mes</sup> et MM. Lisette Blais (Cinq ans), Carole Chaput (Cinq ans), Marie-Philippe Massé (Cinq ans), Samuel Nadeau (Cinq ans), Émilie Richard Lalancette (Cinq ans), Karine Fontaine (Cinq ans), Patrick Groves (Cinq ans), Éric Gemme (Cinq ans), Régis Samson (Cinq ans), Patrick Courtemanche (Cinq ans), Jeffrey Swennen (Cinq ans), Xavier Lapointe (Cinq ans), Mélanie Blanchette (Cinq ans), Hughuet Maynard (Dix ans), François Gagnon (Dix ans), Guillaume Lafond (Dix ans), Martin Fontaine (Vingt-cinq ans) et Steven Laumailier (Trente ans).

Le maire poursuit la séance en donnant les réponses aux questions posées lors de la séance du 19 janvier 2026.

#### Première période de questions

Aucune des vingt-neuf personnes présentes ne s'exprime.

2026-036

#### Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

### Procès-verbaux

2026-037

#### Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 19 janvier 2026

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 19 janvier 2026.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 19 janvier 2026 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 19 janvier 2026.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

### Réglementation

2026-038

#### Règlement décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2026 - Avis de motion

Document : Projet de Règlement décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2026.

M<sup>me</sup> Joannie Labrecque donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2026*, afin de renouveler ce *Règlement*.

**2026-039      Dépôt du projet de *Règlement décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2026***

Document : *Projet de Règlement décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2026.*

M<sup>me</sup> Joannie Labrecque dépose le projet de *Règlement décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2026.*

**2026-040      Adoption du *Règlement 740 relatif au traitement des élus municipaux***

Document : *Règlement 740 relatif au traitement des élus municipaux.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1<sup>er</sup> décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 740 relatif au traitement des élus municipaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

## Finances

**2026-041      Utilisation du fonds de roulement**

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 19 janvier 2026.

CONSIDÉRANT que l'achat d'un nouveau logiciel à la Bibliothèque municipale Louise-Hall a été accepté lors de l'adoption du budget 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Joannie Labrecque

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la dépense suivante au fonds de roulement :

| Objet                                                                | Montant   | Poste budgétaire | Terme    |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|------------------|----------|
| Achat d'un nouveau logiciel à la Bibliothèque municipale Louise-Hall | 17 300 \$ | 22-700-00-726    | Cinq ans |

**2026-042      Utilisation du fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels**

Documents : Dossiers de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme datés du 19 janvier 2026.

CONSIDÉRANT que l'achat d'une ombrière au parc Uldège-Fortin et d'un module de jeu au parc du Boisé-de-Rainville a été accepté lors de l'adoption du budget 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les dépenses suivantes au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels :

| Objet                                       | Montant   | Poste budgétaire |
|---------------------------------------------|-----------|------------------|
| Ombrière au parc Uldège-Fortin              | 19 700 \$ | 22-700-00-721    |
| Module de jeu au parc du Boisé-de-Rainville | 4 200 \$  | 22-700-00-721    |

#### 2026-043 Utilisation du surplus libre

Document : Dossier du directeur du Service de sécurité incendie daté du 19 janvier 2026.

CONSIDÉRANT que l'achat et l'installation des équipements d'identification lumineuse du véhicule GMC Terrain du Service de sécurité incendie a été accepté lors de l'adoption du budget 2026;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Joannie Labrecque  
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la dépense suivante au surplus libre :

| Objet                                                                                                                      | Montant      | Poste budgétaire |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------|
| Achat et l'installation des équipements d'identification lumineuse du véhicule GMC Terrain du Service de sécurité incendie | 13 428,39 \$ | 22-220-00-724    |

#### 2026-044 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 997 000 \$ qui sera réalisé le 13 février 2026

Document : Dossier de la directrice du Service des finances et trésorière daté du 16 janvier 2026.

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Farnham souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 997 000 \$ qui sera réalisé le 13 février 2026, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts | Montant      |
|-----------------------|--------------|
| 326                   | 233 200 \$   |
| 331                   | 121 700 \$   |
| 337                   | 325 100 \$   |
| 483                   | 282 400 \$   |
| 550                   | 263 500 \$   |
| 550                   | 1 060 100 \$ |
| 644                   | 1 352 600 \$ |
| 689                   | 924 400 \$   |
| 704                   | 148 600 \$   |
| 705                   | 285 400 \$   |

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts 550, 644, 689, 704 et 705, la Ville de Farnham souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 13 février 2026.
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 février et le 13 août de chaque année.
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*.
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. et seront déposées auprès de Service de dépôt et de compensation CDS inc.
5. Service de dépôt et de compensation CDS inc. agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.
6. Service de dépôt et de compensation CDS inc. procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice du Service des finances et trésorière ou la directrice adjointe du Service des finances et trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises".
7. Service de dépôt et de compensation CDS inc. effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, Service de dépôt et de compensation CDS inc. prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de La Pommeraie  
200, rue Desjardins  
Farnham (Québec) J2N 1P9

8. Que les obligations soient signées par le maire, ou en son absence le maire suppléant et la directrice du Service des finances et trésorière ou en son absence la directrice adjointe du Service des finances et trésorière adjointe. La Ville de Farnham, tel que permis par la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, a mandaté Service de dépôt et de compensation CDS inc. afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts 550, 644, 689, 704 et 705 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (À compter du 13 février 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**2026-045 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 28 janvier 2026**

Documents : Listes de chèques et états des revenus et dépenses au 28 janvier 2026.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie de la liste de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 760 221,59 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 498 390,08 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 28 janvier 2026 soit approuvé.

**2026-046 Travaux de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable - Paiement 8**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 16 janvier 2026.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nadège Katende  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 8 des travaux de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable à la compagnie Nordmec construction inc. au montant de 142 124,47 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 13 734,82 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

**2026-047 Club troisième âge de Farnham - Chorale 2026**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 9 décembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'utilisation, sans frais, de la nef du Centre Saint-Romuald pour les pratiques de la chorale du Club troisième âge de Farnham à raison de deux heures par semaine durant vingt semaines en 2026.

QUE cette gratuité représente une aide financière d'environ 8 000 \$.

**2026-048 Maison des jeunes de Farnham - Lumières sur Farnham**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 8 janvier 2026.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Joannie Labrecque  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 3 500 \$ à la Maison des jeunes de Farnham pour l'organisation de l'événement Lumières sur Farnham le 5 juin prochain.

QUE le logo du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Farnham soit présent sur les publicités de cet événement.

QUE cette somme soit versée après la tenue de cet événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2026-049      Tournoi provincial Novice-Atome de Farnham 2026 - Gratuité de l'aréna Madeleine-Auclair**

Document : Dossier de la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens daté du 20 janvier 2026.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de participer au Tournoi provincial Novice-Atome de Farnham 2026 tenu du 6 au 16 février 2026 à l'aréna Madeleine-Auclair dans la catégorie commanditaire platine par la gratuité des heures de glace nécessaires à cet événement (1 904,27 \$, incluant les taxes).

**Ressources humaines**

**2026-050      Embauche d'une commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall**

CONSIDÉRANT le départ de M<sup>me</sup> Daphné Naud;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier l'embauche de M<sup>me</sup> Marie Beauchesne au poste de commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall, à compter du 28 janvier 2026.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce titre soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

**Travaux publics**

**2026-051      Remplacement du revêtement de plancher de la grande salle du centre Anicet-Tessier**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 19 janvier 2026.

Il est PROPOSÉ par M. Mario Gagné  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier les contrats suivants pour le remplacement du revêtement de plancher de la grande salle du centre Anicet-Tessier :

| Compagnie             | Objet        | Montant (Incluant les taxes) |
|-----------------------|--------------|------------------------------|
| Tapis Papineau enr.   | Matériel     | 8 331 ,60 \$                 |
| 9330-9151 Québec inc. | Installation | 14 767,85 \$                 |

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-701-22-522 et financée par le surplus libre.

**2026-052      Marquage de jeux de shuffleboard sur le plancher du Centre Anicet-Tessier**

CONSIDÉRANT que le revêtement de plancher de la grande salle du Centre Anicet-Tessier a été refait;



CONSIDÉRANT la demande du Club de 3<sup>e</sup> âge à l'effet de refaire le marquage des jeux de shuffleboard;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Joannie Labrecque  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier l'autorisation de marquage de jeux de shuffleboard sur le nouveau revêtement de plancher de la grande salle du Centre Anicet-Tessier, aux frais du Club de 3<sup>e</sup> âge.

QU'advenant qu'il soit constaté que de la poudre ou autre matière glissante est utilisée, le Club de 3<sup>e</sup> âge devra les retirer, aussi à leurs frais.

2026-053

**Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi - Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

Document : Projet d'entente de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la qualité de l'environnement* a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*, sanctionnée le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT que l'article 53.31.0.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ainsi modifiée prévoit qu'aucune Municipalité ni aucun groupement de Municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

CONSIDÉRANT que le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que Éco Entreprise Québec est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* prévoit la conclusion d'une entente entre Éco Entreprise Québec et un organisme municipal, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*;

CONSIDÉRANT que le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;

CONSIDÉRANT qu'Éco Entreprise Québec a identifié la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi comme l'organisme municipal signataire pour conclure une telle entente;

CONSIDÉRANT que l'entente-cadre rédigée par Éco Entreprise Québec exige que l'organisme municipal possède "la compétence relativement au domaine de la gestion des matières recyclables, et ce, pour tout le territoire d'application";

CONSIDÉRANT que les Municipalités peuvent conclure avec toute autre Municipalité, quelle que soit la loi qui les régit, notamment avec une Municipalité régionale de comté, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu à ce que les Municipalités délèguent à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi de conclure avec Éco Entreprise Québec ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*;

CONSIDÉRANT que les Parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, afin de conclure l'Entente de délégation de compétence et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que les parties ont conclu en 2025 l'Entente de délégation de compétence et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que l'année 2025 en était une de transition et que la délégation de compétence et de services en lien avec les matières résiduelles doit être évolutive, en respect des obligations de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi face à l'entente-cadre signée avec Éco Entreprise Québec et refléter les diverses situations sur le territoire de Brome-Missisquoi, ainsi l'entente originale, signée en 2025, doit être remplacée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour l'année 2026 d'établir entre les Parties notamment comment régir le fonctionnement, prévoir les interactions ainsi que les modalités de répartition des contributions financières;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver l'Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

Que le conseil nomme à titre de représentant de la Ville de Farnham le directeur du Service des travaux publics et à titre de substitut le directeur adjoint du Service des travaux publics pour siéger au sein du comité intermunicipal de ladite Entente et à y participer activement.

Que le conseil nomme à titre de contact aux fins de recevoir les communications et la transmission des avis requis aux termes de ladite Entente, le directeur du Service des travaux publics de la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

## Planification et aménagement du territoire

2026-054

### Comité consultatif d'urbanisme - Renouvellement de mandat

Document : Dossier de la conseillère en urbanisme daté du 15 janvier 2026.

CONSIDÉRANT que le mandat de M. Éric Marcotte, en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme est échu;



CONSIDÉRANT que M. Éric Marcotte a manifesté son intérêt à solliciter un troisième mandat lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 13 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que M. Éric Marcotte contribue de manière constructive et positive à l'analyse des dossiers ainsi qu'au bon fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler le mandat de M. Éric Marcotte au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans à compter du 7 avril 2025.

**2026-055 Comité consultatif d'urbanisme - Renouvellement de mandat**

Document : Dossier de la conseillère en urbanisme daté du 15 janvier 2026.

CONSIDÉRANT que le mandat de M. Patrick Heylaerts, en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme est échu;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Heylaerts a manifesté son intérêt à solliciter un troisième mandat lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 13 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Heylaerts contribue de manière constructive et positive à l'analyse des dossiers ainsi qu'au bon fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nadège Katende  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler le mandat de M. Patrick Heylaerts au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans à compter du 11 décembre 2025.

**2026-056 Comité consultatif d'urbanisme - Renouvellement de mandat**

Document : Dossier de la conseillère en urbanisme daté du 15 janvier 2026.

CONSIDÉRANT que le mandat de M. Frédéric Delorme en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme est échu;

CONSIDÉRANT que M. Frédéric Delorme a manifesté son intérêt à solliciter un troisième mandat lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 13 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que M. Frédéric Delorme contribue de manière constructive et positive à l'analyse des dossiers ainsi qu'au bon fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du mandat de trois membres avec une durée de deux ans ferait en sorte que quatre des cinq membres citoyens termineraient leur mandat en 2027, ce qui pourrait créer une situation complexe nécessitant le remplacement simultané de plusieurs membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la réglementation actuelle prévoit des mandats de deux ans, sans limites quant au nombre de mandats pouvant être effectués, limitant ainsi l'ouverture de postes pour d'autres citoyens souhaitant s'impliquer;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'offrir une opportunité équitable à de nouveaux candidats, tout en permettant aux membres actuels de se représenter;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nadège Katende  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler le mandat de M. Frédéric Delorme au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de vingt mois à compter du 5 avril 2025.

**2026-057 Demande de certificat d'autorisation - Enseignes - 979, rue Principale Est**

Document : Résolution CCU-260113-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 janvier 2026.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer de nouvelles enseignes commerciales sur la propriété sise au 979, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que la demande concerne les trois éléments suivants :

- Deux affiches de chaque côté du pylône publicitaire extérieur près de la rue Principale Est. Chaque affiche sera en vinyle et aura une dimension de 1,83 m par 1,05 m.
- Une affiche de 6,71 m par 1,02 m installée en haut de l'entrée du restaurant. Matériel rigide visé sur la surface déjà existante.
- Lettrage autocollant sur les quatre vitrines existantes;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte la majorité des objectifs et critères du *Règlement 722 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, que les couleurs et les formes proposées sont harmonisées et soignées;

CONSIDÉRANT que seulement deux des quatre espaces publicitaires disponibles sur chaque côté du pylône publicitaire seront utilisés, laissant ainsi des espaces vacants avec d'anciennes affiches publicitaires désuètes et ne s'harmonisant pas avec les nouvelles affiches;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour l'affichage du nouveau restaurant sis au 979, rue Principale Est tel que présenté, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 715 de zonage*, à la condition que des affiches soient également posées sur les espaces vacants des deux côtés du pylône publicitaire. Les anciennes affiches situées aux extrémités supérieures et inférieures du pylône devront être remplacées par de nouvelles affiches de couleur noire s'agencant avec les nouvelles affiches installées par le commerce.

**2026-058 Demande de permis - Rénovation - 825, rue Saint-Paul**

Document : Résolution CCU-260113-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 janvier 2026.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de rénover l'entrée (Les marches et le balcon en bois traité) située en façade de la propriété sise au 825, rue Saint-Paul;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 722 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les matériaux et le style proposés s'agencent avec le bâtiment existant et le secteur d'insertion, mais que la grandeur du balcon a un aspect très petit et qu'il serait plus esthétique de prolonger le balcon jusqu'à l'extrémité de la maison du côté de la rue Saint-Paul;

CONSIDÉRANT qu'un prolongement du balcon jusqu'à l'extrémité de la maison du côté de la rue Saint-Paul assurerait un dégagement plus intéressant de chaque côté de la porte, contribuant ainsi à la symétrie de la devanture;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nadège Katende

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour la rénovation en bois traité du balcon et des marches situés en façade de la propriété sise au 825, rue Saint-Paul, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 715 de zonage*, à la conditions que le balcon soit prolongé vers la rue Saint-Paul afin de finir à la même hauteur que le mur de la maison. Cela dans le but d'avoir un balcon de plus grande dimension.

## Loisirs, culture et tourisme

2026-059

### Camps de jour et service de garde 2026 - Tarification

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 19 janvier 2026.

CONSIDÉRANT que la gestion des camps de jour et du service de garde a été confié au Groupe Domisa pour les années 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham assumera une partie des frais de camps de jour et service de garde;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Joannie Labrecque  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham décrète la tarification suivante pour les citoyens de Farnham et Sainte-Sabine pour l'année 2026 :

| Tarification à la semaine       |                 |
|---------------------------------|-----------------|
| Objet                           | Coût par enfant |
| Camp de jour 9 h à 16 h         | 60 \$           |
| Programme d'accompagnement      | 60 \$           |
| Service de garde 6 h 30 à 9 h   | 13 \$           |
| Service de garde 16 h à 17 h 30 | 8 \$            |

QUE la Ville de Farnham assumera les coûts suivants en lien avec le contrat du Groupe Domisa pour l'année 2026 :

| Tarification à la semaine  |                 |
|----------------------------|-----------------|
| Objet                      | Coût par enfant |
| Camp de jour 9 h à 16 h    | 50 \$           |
| Programme d'accompagnement | 538 \$          |

| Tarification à la semaine       |                 |
|---------------------------------|-----------------|
| Objet                           | Coût par enfant |
| Service de garde 6 h 30 à 9 h   | 14 \$           |
| Service de garde 16 h à 17 h 30 | 6 \$            |

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-60-447.

**2026-060 Location d'une partie du lot 4 354 040 du cadastre du Québec - Rue Principale Est**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre les actions favorisant la dynamisation du centre-ville;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Joannie Labrecque  
Et APPUYÉ par M. Mario Gagné

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes du bail à intervenir avec les propriétaires du lot 4 354 040 du cadastre du Québec pour la location d'une partie de celui-ci du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2026, 2027 et 2028 au coût annuel de 5 000 \$.

QUE cet emplacement sera désigné Place Yamaska pendant la durée de ce bail.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-51-512.

**Seconde période de questions**

Quatre des douze personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Déneigement des trottoirs de la rue Jacques-Cartier Sud, au Sud de la route 104.
- État du bâtiment des 236-240, rue Principale Est.
- Vitres sales du bâtiment sis au 105, rue Principale Est.
- Coupe d'un arbre au 1082, rue Principale Est.
- État des réseaux avant de faire du pavage.

**Informations des conseillers**

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

**M. Daniel Campbell**

- Nous vous rappelons que la participation des citoyens est essentielle au succès du spectacle-bénéfice d'hypnose et d'humour de Pierre-Olivier Cyr, présenté au profit de la Fondation du maire de Farnham. En assistant à cette soirée unique le samedi 21 février, vous contribuez directement à soutenir la Fondation et ses actions dans la communauté, tout en vivant une expérience hors du commun. Une soirée mémorable pour une cause importante où chaque billet vendu fait une réelle différence. Procurez-vous vos billets dès maintenant sur notre site Internet!

- Sensibilisation des citoyens à ce que les demandes de permis pour les travaux estivaux soient faits le plus rapidement possible afin de les avoir à temps.

**M<sup>me</sup> Joannie Labrecque**

- Nous vous invitons à encourager les jeunes des environs lors de la 45<sup>e</sup> édition du Tournoi de hockey Novice-Atome, qui se tiendra à l'aréna du 6 au 15 février. Cette année, les organisateurs attendent près de 600 joueurs de sept à onze ans provenant de la région et d'ailleurs au Québec. D'ailleurs, un grand merci aux organisateurs et bénévoles pour cet événement d'envergure.
- Vous avez besoin d'un service de transport pour vous déplacer dans la Ville de Farnham sans horaire rigide, et à tarif réduit? Le transport à la demande, offert par la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, en collaboration avec la Ville de Farnham c'est vraiment simple, vous réservez, on vient vous chercher à un point d'arrêt et on vous amène là où vous devez aller dans votre ville. Essayez-le dès maintenant. Communiquez avec l'équipe du Service de transport de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi ou visitez leur site Internet pour les détails.

**M. Claude Benjamin**

- Nous vous rappelons que jusqu'au 31 mars, le stationnement dans les rues la nuit est autorisé, sauf lors des opérations de déneigement. Les avis d'interdiction de stationnement sont diffusés vers 16 h 30, en fonction des risques de précipitations. Les automobilistes sont responsables de s'assurer qu'aucune interdiction de stationnement n'est en vigueur en visitant notre site Internet ou notre page Facebook, en vous abonnant au système d'alertes Cloudli pour recevoir l'avis par courriel ou par texto/SMS ou en téléphonant au 450 293-3326, poste 421, pour entendre le message sur la boîte vocale. Votre collaboration est essentielle pour assurer le bon déroulement des opérations de déneigement.

**M. Mario Gagné**

- Je profite de la campagne de Sécurité en transport scolaire se déroulant jusqu'au 6 février pour rappeler l'importance de la prudence aux abords des zones scolaires. Chaque jour, de nombreux enfants montent et descendent des autobus scolaires sur notre territoire. Un simple moment d'inattention peut entraîner des conséquences graves. Je tiens donc à rappeler à tous les usagers de la route qu'il est obligatoire de s'arrêter lorsque les feux intermittents d'un autobus sont activés. Peu importe l'urgence ou l'horaire chargé, la sécurité de nos enfants doit toujours demeurer une priorité collective. Merci de votre vigilance.
- Si vous souhaitez être au courant des activités se déroulant chaque mois à Farnham, ou des informations à venir, abonnez-vous dès maintenant à notre infolettre, à partir de la page d'accueil de notre site Internet. Vous ne manquerez rien manquer des activités, événements et nouveautés locales!

**M<sup>me</sup> Nadège Katende**

- Profitons des Journées de la persévérance scolaire, se déroulant du 16 au 20 février prochain, pour reconnaître l'implication de tous les acteurs du milieu scolaire qui incitent la persévérance des jeunes farnhamiens. Nous vous invitons à féliciter et à encourager les étudiants de votre entourage en commentant la publication qui sera diffusée sur notre page Facebook pendant la semaine du 16 février.

- Remerciements aussi aux enseignants en cette semaine des enseignants, vous faites une différence dans la vie des enfants.
- Célébré chaque année en février, le Mois de l'histoire des Noirs est un moment privilégié pour reconnaître les luttes, les réussites et les contributions des personnes noires, tout en favorisant le dialogue, la compréhension et le vivre-ensemble. La Maison des Jeunes de Farnham invite la population à une soirée culturelle et immersive le samedi 28 février à la Station-Pierre-Bériau. Il s'agit d'une occasion importante de souligner l'apport historique, culturel et social des communautés noires au Québec. Introduction à l'histoire du Mois de l'histoire des Noirs, atelier de percussions et danse africaine, discussion et témoignage, souper sénégalais typique et spectacle de djembé par TAM TAM Mania, cette activité est ouverte à tous et gratuite. Venez apprendre, bouger, échanger, savourer et vibrer au rythme des percussions.

Le maire reprend la parole afin de mentionner que cette semaine aura lieu le lancement des événements entourant le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ville et de rappeler que les sommes amassées par la Fondation du maire sont remises dans la communauté.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 46.

\_\_\_\_\_  
Marielle Benoit, OMA  
Directrice générale et greffière

\_\_\_\_\_  
Patrick Melchior  
Maire